

La part des prestations chômage dans le PIB est en baisse dans 7 pays parmi 28

En 2013, les prestations du risque chômage (graphique 1) représentent en moyenne 1,5 % du PIB dans l'UE 28. Ces dépenses intègrent les revenus de remplacement et diverses prestations, en espèces ou en nature, fournies individuellement à des personnes privées d'emploi, en sous-emploi ou reprenant un emploi.

Trois États se distinguent par un montant de prestations particulièrement élevé en part du PIB : la Belgique (3,4 %), l'Espagne (3,3 %) et l'Irlande (3,1 %). Hormis Chypre (1,8 %), l'ensemble des nouveaux entrants et Royaume-Uni (0,6 %) enregistrent des parts de dépenses de chômage dans le PIB inférieures à 1 %.

La part de ces prestations dans le PIB baisse entre 2012 et 2013 dans les trois États où elle est la plus élevée. Elle est également en baisse au Danemark, au Royaume-Uni et en Hongrie, dans un contexte de diminution du taux de chômage, ainsi qu'en Slovaquie. En revanche, dans les pays baltes, la diminution de plus de 1 point du taux de chômage entre 2012 et 2013 s'accompagne d'une hausse des dépenses de chômage en part du PIB.

La forte dispersion du rapport des prestations au PIB reflète peu les différences de niveau de chômage entre les pays (graphique 2). Si l'Espagne enregistre à la fois des montants de prestations parmi les plus forts et un taux de chômage parmi les plus élevés (26,2 % en 2013), la Belgique a une dépense similaire malgré un taux de chômage plus de trois fois moindre (8,5 %). Plusieurs pays, en particulier d'Europe de l'Est, ont des dépenses inférieures à la moyenne européenne mais ont de forts taux de chômage. En revanche, les prestations de l'Autriche et du Luxembourg sont proches de la moyenne européenne malgré des taux de chômage parmi les plus faibles de l'Union (respectivement 5,4 % et 5,9 %).

Une diversité des conditions d'accès et des prestations servies

Les prestations de chômage dépendent non seulement du nombre de chômeurs, mais également de la couverture de ce risque (conditions d'accès), ainsi que du niveau et de la durée des prestations servies.

En France, en Espagne et, depuis 2015, en Italie, les conditions d'accès sont relativement peu strictes [1]. En France, il faut avoir travaillé au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois, tandis qu'en Allemagne le minimum est de 12 mois travaillés sur les 24 derniers mois. En Italie, les conditions d'accès ont été fortement assouplies en 2012 puis à nouveau en 2015.

La durée maximale d'indemnisation peut atteindre deux ans en Espagne, en Italie (depuis 2015) et en

Allemagne. En France, elle peut atteindre deux ans pour les personnes de moins de 50 ans et trois ans pour les personnes de 50 ans ou plus. Elle est plus faible en Suède (300 jours, ou 450 en cas d'enfants à charge) et au Royaume-Uni (6 mois).

Au Royaume-Uni, l'allocation est forfaitaire : en 2015, pour un couple, elle est par exemple de 115 £ par semaine (environ 160 euros). Dans tous les autres pays, le niveau de l'allocation dépend des salaires antérieurs (logique assurantielle). Les taux de remplacement bruts réglementaires à l'ouverture du droit peuvent varier en fonction du salaire antérieur, de la composition familiale et de la durée passée au chômage. Ces taux réglementaires sont difficilement comparables car ils ne tiennent pas compte des différences de fiscalité entre pays. De plus, dans certains pays et notamment en Espagne, en Italie et en Suède, le niveau d'allocation est réduit au-delà d'une certaine durée de chômage.

Suite à la crise, un effort relatif envers les chômeurs en baisse

Sur la période d'avant crise 1996-2007, la baisse du taux de chômage dans l'UE 15 réduit la part des prestations chômage dans le PIB. Par ailleurs, « l'effort relatif » à destination des chômeurs (prestations de chômage par bénéficiaire relativement au PIB par tête) diminue en Suède et en Allemagne (graphique 3). Outre-Rhin, les réformes *Hartz* ont limité la durée d'indemnisation et renforcé les mesures « d'activation » des chômeurs (accompagnement et placement des demandeurs d'emploi, contrôles, sanctions...). En revanche, l'effort relatif a augmenté en Espagne et en Italie, dans un contexte de baisse du chômage.

De 2009 à 2013, les prestations chômage en part de PIB sont stables ou en baisse dans la plupart des pays considérés ici. En Espagne et en Italie en particulier, la montée du chômage est partiellement ou totalement contrebalancée par un moindre effort par tête en faveur des chômeurs. La diminution de cet effort s'explique en partie par la durabilité de la crise : les chômeurs ayant épuisé leurs droits sortent des systèmes d'indemnisation et basculent alors dans les dispositifs de solidarité, qui relèvent du risque exclusion sociale au sens de SESPROS. De plus, à partir de 2010, la tendance des réformes est à la maîtrise des montants d'indemnisation [2], à l'exception de l'Italie où les réformes ne se traduisent toutefois pas encore par une hausse de l'effort relatif.

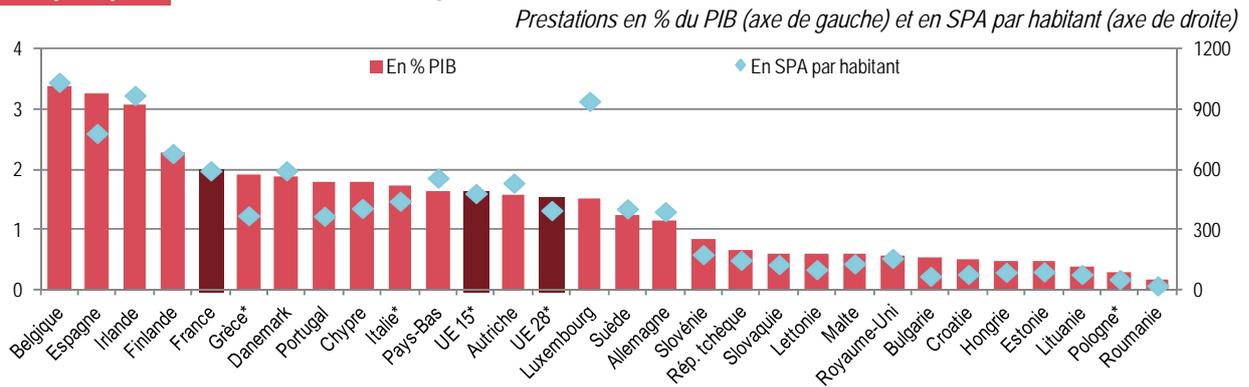
L'Allemagne fait figure d'exception : le taux de chômage diminue entre 2009 et 2013 grâce à la reprise économique, entraînant une baisse de la part des prestations chômage dans le PIB.

Pour en savoir plus

[1] Unédic, « L'assurance chômage en Europe », *EuroP'Info*, n°9, juillet 2012.

[2] Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), « Les réformes des marchés du travail en Europe », novembre 2015.

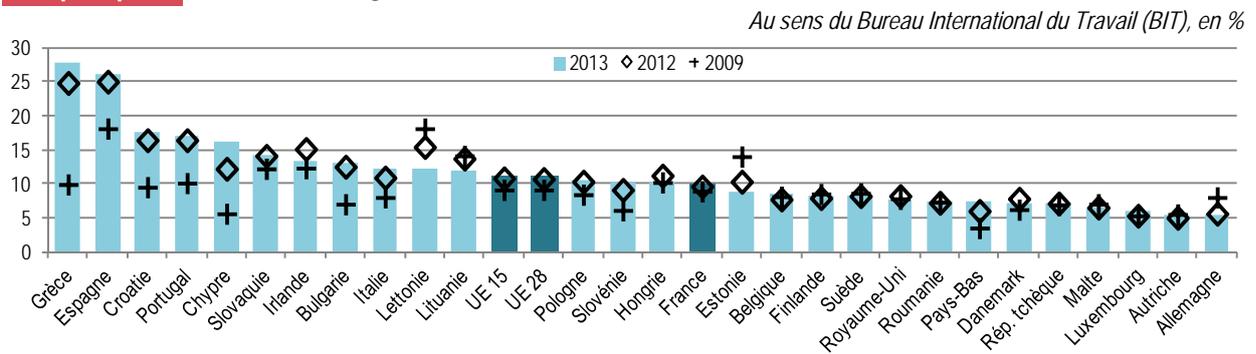
Graphique 1 Prestations de chômage en 2013



* Données 2012 pour la Grèce et la Pologne. Moyenne UE calculée sur la dernière année disponible. Données pour l'Italie révisées en 2015 (annexe 1).

Source > Eurostat-SESPROS.

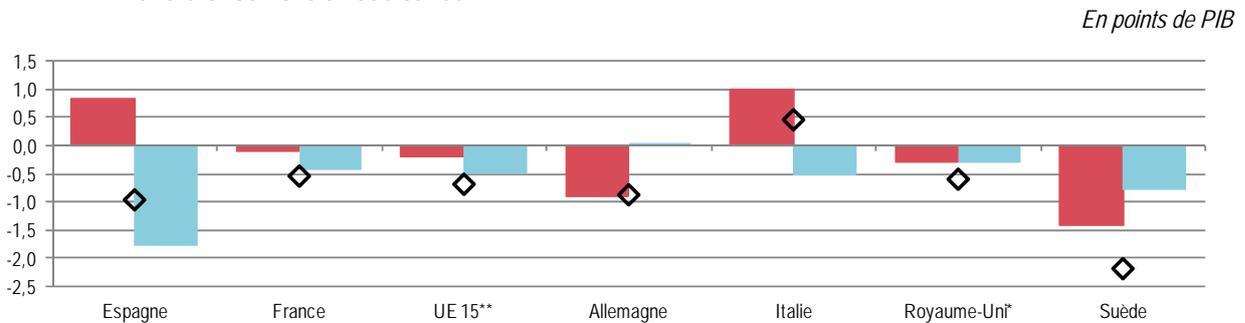
Graphique 2 Taux de chômage en 2009, 2012 et 2013



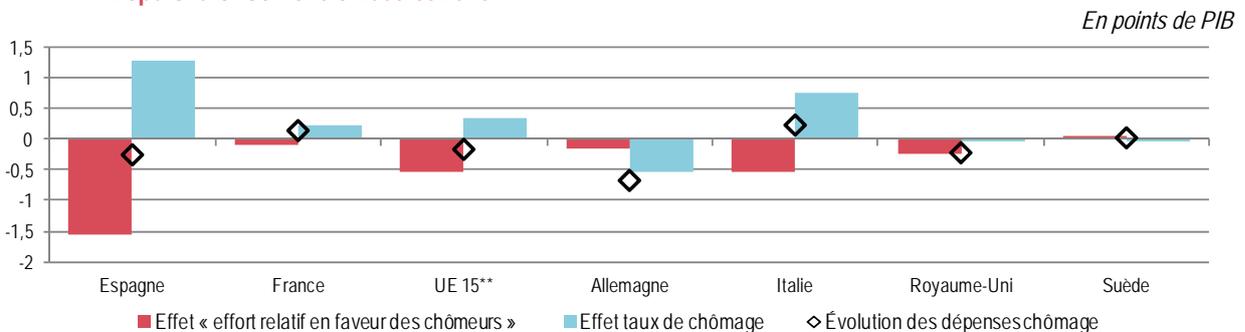
Source > Eurostat-Enquête européenne sur les forces de travail (EFT).

Graphique 3 Décomposition de l'évolution des prestations de chômage

Avant la crise : entre 1996 et 2007



Depuis la crise : entre 2009 et 2013



* Évolutions de 1996 à 2006 pour le Royaume-Uni (rupture de série en 2007).

** Pour s'abstraire des ruptures de série, l'évolution 1996-2007 de l'UE 15 est recalculée en ne prenant, pour le Royaume-Uni et le Danemark, que la période 1996-2006 (rupture de série en 2007). L'évolution 2009-2013 de l'UE 15 est recalculée en ne prenant que l'évolution 2009-2012 pour les Pays-Bas (rupture de série en 2013) et pour la Grèce (données manquantes en 2013).

Lecture > Entre 1996 et 2007, l'évolution des dépenses de chômage dans le PIB en France (-0,5 point de PIB) se décompose de la façon suivante : -0,1 point du fait d'un effet « effort relatif à l'égard des chômeurs » et -0,4 point du fait des évolutions du chômage (diminution du taux de chômage). La formule de décomposition des dépenses est décrite en annexe 3.

Sources > DREES-CPS pour la France ; Eurostat-SESPROS pour les autres pays.